



Challenges benjamins / minimes

Circuit de sélection départemental – Saison 2016

Le but du circuit:

- Permettre aux judokas de se situer par rapport à l'ensemble des benjamins / minimes du département. Avoir un objectif de progression sur la saison.
- Sélection pour l'animation (benjamins) ou le championnat (minime) départemental via un circuit constitué de deux animations.
- Favoriser le brassage des jeunes sur le département.
- Favoriser l'implication des judokas sur l'année à travers un classement qui évoluera au cours de la saison.
- Encourager la pratique en compétition

Formule :

- ✓ Animation gratuite pour le licencié et le club.
- ✓ Pesée et vérification passeport/licence (Règlement FFJDA).
- ✓ Échauffement commun.
- ✓ Répartition en poules. Classement par poule (nombre de victoires puis nombre de points)
- ✓ Classement sur l'animation et classement au fur et à mesure de la saison.
- ✓ Objectif qualitatif : Durée maximum pour le pratiquant 2 heures entre la pesée et la remise des récompenses
- ✓ Aspect convivial : Un goûter est servi à chaque jeune judoka à l'issue de la compétition

Matériel et disposition à prendre par le club organisateur :

- ✓ Se conférer au cahier des charges 'Compétition'
- ✓ Montage de la salle conforme au cahier des charges des compétitions départementales.

Règlement :

- Participation
 - Pour les **benjamins** : ouvert à tous les licenciés benjamins masculins et féminines du département.
 - Pour les **minimes** : ouvert à tous les licenciés minimes masculins et féminines du département
 - **Note pour le deuxième tournoi : Les 4 premiers du département classés au tournoi régional minimes de Cesson (7^{ème} place maximum) sont qualifiés d'office pour le championnat départemental. Ils ne participent donc pas à ce 2ème tournoi,** et ceci **pour toutes les catégories de poids (M et F).**
- Ceinture jaune orange minimum pour les benjamins et ceinture orange minimum pour les minimes.
- 2 années de licences, **passeport en règle à présenter à chaque animation** (avoir la licence de la saison en cours).

- L'inscription sera faite grâce à une extraction de la base fédérale du jour de l'animation.
- Répartition en poules de poids (5 ou 6). En séparant **dans la mesure du possible** les clubs.
- En match de poule il n'y aura pas d'égalité, une décision sera donnée équivalente à 1 point.
- Le classement en poule prendra en compte le nombre de victoire puis du nombre de points.
- En cas d'abandon d'un concurrent en cours de déroulement de poule, les victoires et points acquis sur les combats précédents sont conservés. Les combats ne pouvant avoir lieu seront comptabilisés « 1 victoire – 1 point ».
- La répartition en poule pour le second tournoi tiendra compte du classement antérieur (Tête de série et niveau)
- Les participants qui auront changé de poids entre deux manifestations seront autorisés à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée). Leurs points seront reportés dans leur nouvelle catégorie.
- Pour la saison 2016, classement sur **2 tournois pour les benjamins (M et F) et 2 tournois pour les minimes (M et F)**.

Quotas qualificatifs benjamins pour le championnat départemental :

Masculins :	-20 participants 8 qualifiés 21 à 40 participants 16 qualifiés + de 40 participants 20 qualifiés	Féminines :	-15 participantes 8 qualifiées 16 à 20 participantes 10 qualifiées 21 à 30 participantes 16 qualifiées + 31 participantes 20 qualifiées
--------------------	--	--------------------	--

Catégories de poids

Masculins : – 30 kg ; – 34 kg ; – 38 kg ; – 42 kg ; – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; + 66 kg

Féminines : – 32 kg ; – 36 kg ; – 40 kg ; – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; + 63 kg

Possibilité de créer des catégories inférieures ou supérieures (à +/- 10%)

Gestion des remplaçants chez les benjamins et les minimes pour l'animation départementale

- 5 remplaçants maximum sont prévus par catégorie de poids dans l'ordre du classement des challenges. (Notés R1 à R5)
- Les enseignants s'engagent dans la mesure du possible à prévenir de l'absence de leurs engagés.
- Un benjamin n'étant pas au poids dans sa catégorie doit se présenter à la pesée de la catégorie dans laquelle il s'est qualifié. A défaut l'enseignant prévient la commission sportive de sa montée de poids.
- Le(s) remplaçant(s) d'une catégorie rentre(nt) sur l'animation départementale en cas d'absence d'un sélectionné **mais Pas dans le cas d'une montée de poids signalée.**
- **Celui ou celle n'ayant pas fait le nécessaire pour prévenir de sa montée de poids ne pourra pas combattre dans la catégorie supérieure.**
- Les remplaçants rentreront dans l'ordre de leurs classements R1, R2, R3, R4 et R5.

Quotas qualificatifs minimes pour le championnat départemental :

Masculins :	-12 participants 6 qualifiés 13 à 20 participants 11 qualifiés 21 à 30 participants 18 qualifiés 31 et plus participants 22 qualifiés	Féminines :	-6 participantes 4 qualifiées 7 à 15 participantes 10 qualifiées 16 et plus participantes 15 qualifiées
--------------------	--	--------------------	---

Catégories de poids

Masculins : – 34 kg ; – 38 kg ; – 42 kg ; – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; + 73 kg

Féminines : – 36 kg ; – 40 kg ; – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg